

# PROFIL DE BAINNADE

Date d'élaboration : MAI 2011  
Actualisation : MAI 2019

## Plage Le Couchant LA GRANDE MOTTE

### CARACTÉRISTIQUES

Nom de la zone de baignade : Le Couchant  
Commune : La Grande Motte / Département : Hérault / Région : Languedoc-Roussillon  
Population permanente de la commune (source INSEE - 2007) : 8246 habitants  
Population estivale estimée de la commune : 70000 (capacité d'accueil maximale)  
Personne responsable : Monsieur le Maire de La Grande Motte  
Période de la saison balnéaire : 15/06 au 15/09  
Localisation du point de suivi (Lambert II) : X = 739 489 Y = 1 841 020 m  
Nature : sable  
Longueur : 1000 m / Largeur moyenne : 60 m / Profondeur : 80 cm  
Activités : baignade, pêche  
Plages privées : 2



### SCHÉMA DE LA ZONE DE BAINNADE

### ÉQUIPEMENT



### QUALITÉ DU MILIEU MARIN

#### CLASSEMENT DES EAUX DE BAINNADE

Nouvelle Directive 2006/7/CE

La qualité est évaluée en prenant en compte 4 années. Par exemple pour 2014, la qualité est évaluée à partir des résultats obtenus de 2011 à 2014 inclus.

Période	2015	2016	2017	2018
Classement	***	***	***	***



#### PROLIFÉRATION DES MACRO-ALGUES ET DU PHYTOPLANCTON

Pas de prolifération de macro-algues. Pas de présence d'espèces phytoplanctoniques menaçant la santé ou la sécurité des baigneurs.

### INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET RISQUE ASSOCIÉ

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météoro-océaniques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Sources locales de faible impact (promenade de chiens)				

### CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE POLLUTION



#### LÉGENDE

- ★ Rejet d'EU
  - ★ Rejet d'EP
  - ★ Rejet de l'aire de lavage du Golf
  - ★ Plages privées et restaurants de plage
  - Ⓜ Thalassothérapie
  - Ⓜ Port
  - ★ Rejet d'eau souillée par des déjections animales par temps de pluie
  - Point de suivi ARS
  - Ⓜ Zone de baignade
- EU : Eaux Usées  
EP : Eaux pluviales

### PLAN D'ACTIONS

- Poursuite des mesures de qualité réalisées par la CCPO.
- Sensibilisation des usagers sur les risques de pollution que représentent les émissions animales (Ramassage des déjections)

### RÉVISION DU PROFIL

Les eaux de baignade de la plage étant de qualité excellente, selon la nouvelle Directive 2006/7/CE, le profil ne devra être réexaminé et, le cas échéant, mis à jour que si le classement passe à la qualité "bonne", "suffisante" ou "insuffisante".

